

ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE BAMAKO

DECISION N°2024 - 00000189 /ENSUP-DG

FIXANT LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET PEDAGOGIQUES A L'ECOLE
NORMALE SUPERIEURE DE BAMAKO AU TITRE DE L'ANNEE
UNIVERSITAIRE 2024-2025

LE DIRECTEUR GENERAL,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;
- Vu la Loi n°99-046 du 28 décembre 1999, modifiée, portant loi d'orientation sur l'Education ;
- Vu l'Ordonnance n°10-026/P-RM, modifiée, du 4 août 2010 portant création de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako ;
- Vu le Décret n°10-523/P-RM du 21 septembre 2010 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako ;
- Vu le Décret n°2020-0177/P-RM du 02 avril 2020 portant nomination du Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure de Bamako (ENSUP) ;
- Vu l'Arrêté n°2015-2784/MESRS-SG du 14 août 2015 fixant les conditions d'accès, le régime des études et des examens à l'Ecole Normale Supérieure de Bamako,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le cumul des frais administratifs et pédagogiques dus à l'Ecole Normale Supérieure au titre de l'année universitaire 2024-2025 est fixé selon le tableau ci-après :

PROGRAMMES	CATEGORIES D'ETUDIANTS	MONTANTS ANNUELS EN FRANCS CFA			
		Total	1 ^{ère} Tranche	2 ^{ème} Tranche	Carte d'Etudiant
Master	Etudiants Réguliers	5.000	-----	-----	1.000
	fonctionnaires	400.000	300.000	100.000	
	Privés inscrits sur titre	400.000	300.000	100.000	
Licence professionnelle	Fonctionnaires recrutés par voie de concours	75.000	-----	-----	
	Inscrits sur titre	350.000	200.000	150.000	
Formation Continue	Master	600.000	-----	-----	

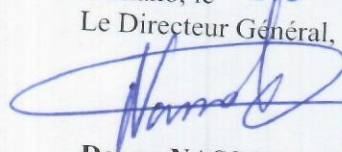
Article 2 : Le statut d'étudiant est subordonné au paiement intégral de la somme due et à l'inscription administrative.

Article 3 : La présente décision qui prend effet à partir du premier octobre 2024 sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- Original..... 01
- Cpté ENSup01

Bamako, le 25 JUIN 2024
Le Directeur Général,



Douga NASSOKO
Maître de Conférences

